



ATELIERS RECREATIFS COMMUNE DE DISTRÉ

VACANCES D'AUTOMNE 2026, de 14h à 17h.

Les ateliers récréatifs, organisés pendant les petites vacances scolaires, à destination des jeunes de notre commune âgés de 6 à 12 ans sont toujours une réussite. Ces ateliers d'animation ont lieu dans la maison verte, située face à l'école. Ils sont encadrés par du personnel qualifié en animation. Ces animations sont organisées dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Pensez à mettre des vêtements qui ne craignent pas.

ATTENTION: la responsabilité des animatrices ne s'exerce sur vos enfants qu'entre 14h et 17h



Pour ne pas t'ennuyer,
voici ce que nous te
proposons, n'hésite pas
et viens nous rejoindre



le lundi 19 octobre



Atelier cuisine:
« Biscuits fantômes »

le mardi 20 octobre



Atelier artistique:
« Sac Halloween »

le mercredi 21 octobre



Atelier artistique:
« guirlande citrouilles »

**Les enfants qui
le souhaitent,
peuvent venir
déguisés lors de
ces ateliers.**

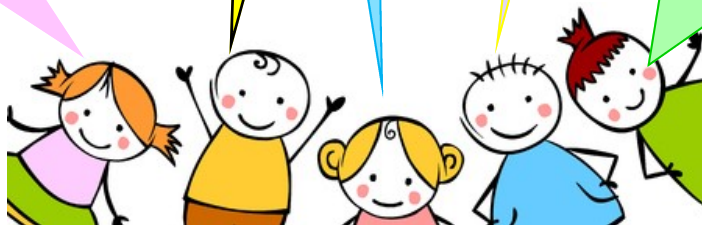
le jeudi 22 octobre

**Ateliers à CARREFOUR
sur le thème d'Halloween**



ATTENTION: rendez-vous
directement sur le parking du
Carrefour de Distré à 14h et
reprise à 17h, au même endroit.
Chaque enfant est invité à venir
déguisé mais pas maquillé.

Si votre enfant, âgé
entre 6 et 12 ans, est intéressé
par un ou plusieurs de ces
ateliers, il doit s'inscrire
auprès du secrétariat de la
Mairie (au 02.41.50.28.50), en
précisant le jour de l'atelier
choisi. (nombre de places
limité). Les enfants scolarisés
à l'école des Vignes de Distré
et non domiciliés sur la
Commune peuvent participer à
ces ateliers mais dans la limite
des places disponibles
(contactez la Mairie).



La participation financière de **5 €** par enfant et par après-midi devra être
réglée auprès du secrétariat de la mairie, à l'inscription ou impérativement avant
la 1^{ère} séance.

Cette somme ne sera pas remboursée en cas d'absence puisque les fournitures
auront été achetées d'avance, en fonction du nombre d'enfants inscrits.
Une fiche d'inscription par famille devra être complétée par l'adulte responsable de
l'enfant et déposée en Mairie avant la séance. (Ces fiches sont disponibles en Mairie.)
Les familles ayant déjà renseigné ces fiches l'an dernier n'auront pas à le faire à
nouveau, elles devront juste signaler aux animatrices les modifications éventuelles.


**PENSEZ A PRENDRE UN
SAC POUR REMPORTE
VOS OEUVRES.**

(Vous pouvez consulter ce programme sur notre site internet www.mairie-distre.fr
Rubrique Vivre à Distré - Enseignement/Jeunesse - Ateliers récréatifs)